

Communiqué de presse de la LDCB

Bénin Télécoms S.A asphyxie totalement les consommateurs

Depuis la création en mars 2005 de Bénin Télécoms SA en tant que société d'Etat devant désormais gérer le secteur des télécommunications de l'ex OPT, les nombreux désagréments subis par les consommateurs ont connu une aggravation exponentielle avec les deux modifications tarifaires intervenues en 10 mois d'existence au niveau de cette société.

En effet, la supposée réduction tarifaire opérée le 1^{er} Juin 2005 a permis à Bénin Télécoms SA de procéder plutôt à une augmentation du tarif de l'ordre de 24%.

Après cette supercherie orchestrée l'année dernière et dénoncée par notre organisation, voici à nouveau Bénin Télécoms SA avec une modification de la grille tarifaire de toutes ses prestations à partir du samedi 4 février 2006 à 00 heure. Cette réforme induit à nouveau une augmentation de tarif.

A titre d'exemple, la taxe de base pour une communication nationale qui était de 50 FCFA TTC est ramenée à 20 FCFA. Dans le même temps, la durée d'une impulsion pour une communication nationale est ramenée à 15 secondes au lieu de 90 secondes.

En conséquence, le consommateur devra désormais déboursier 120 FCFA pour communiquer pendant 90 secondes avec les nouveaux tarifs au lieu de 50 FCFA selon l'ancienne grille tarifaire **soit une augmentation globale du tarif de 140%.**

Il est regrettable de constater que malgré l'existence du câble marin et de la fibre optique, les services de télécommunications n'aient pas connu une amélioration ni de leur qualité ni de leur tarif de la part de l'opérateur public.

Par ailleurs, la publicité tronquée partielle faite par Bénin Télécoms SA est une violation du droit à l'information juste et intégrale reconnu au consommateur par les Nations Unies et devant lui permettre de faire des choix éclairés.

En tout état de cause, la Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (LDCB) demande aux responsables de Bénin Télécoms SA de revoir sans délais leur copie en vue d'alléger la souffrance des consommateurs du Bénin et de donner une chance à leur société de reconquérir sa part de marché. Elle profite de l'occasion pour lancer un appel à tous les consommateurs pour qu'ils se mobilisent à ses côtés afin d'user de tous les moyens d'action utiles en vue de la défense de leurs droits légitimes.

Fait à Cotonou, le 16/02/2006

Le Président

Romain Abilé HOUHOU